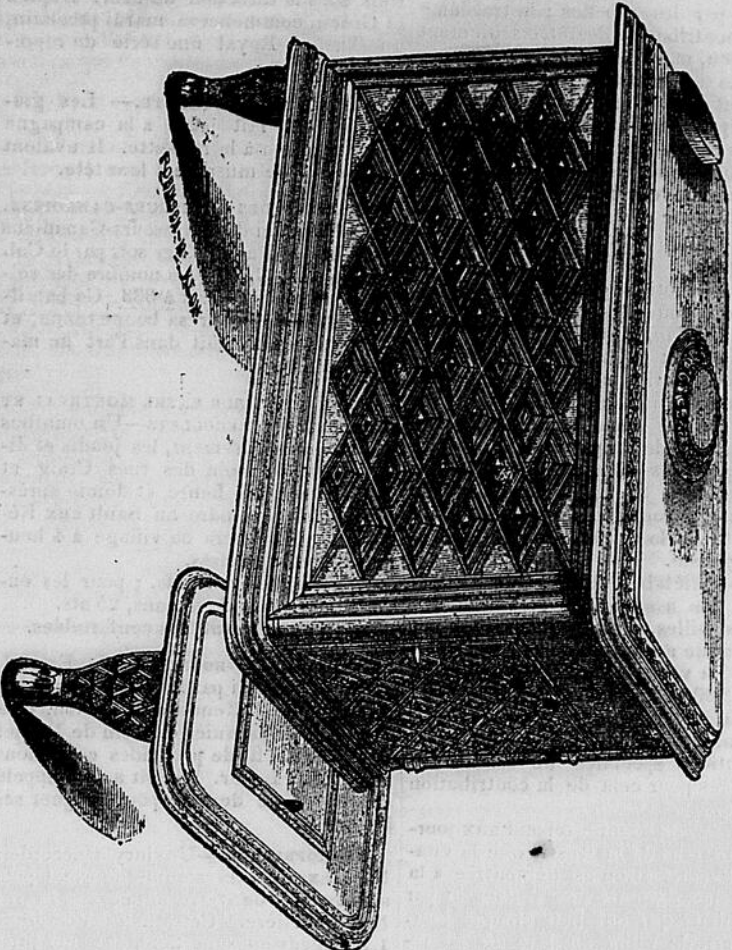


AVIS OFFICIELS

BUREAU DE POSTE.
MONTREAL, 15 Dec. 1863.
ARRIVEES ET DEPARTS DES MALLES DE MONTREAL.

ATTENDES	ATTENDES
7:00 AM	7:00 AM
8:00 AM	8:00 AM
9:00 AM	9:00 AM
10:00 AM	10:00 AM
11:00 AM	11:00 AM
12:00 PM	12:00 PM
1:00 PM	1:00 PM
2:00 PM	2:00 PM
3:00 PM	3:00 PM
4:00 PM	4:00 PM
5:00 PM	5:00 PM
6:00 PM	6:00 PM
7:00 PM	7:00 PM
8:00 PM	8:00 PM
9:00 PM	9:00 PM
10:00 PM	10:00 PM
11:00 PM	11:00 PM
12:00 AM	12:00 AM

POELES TOUTES SORTES DE POELES A BON MARCHÉ.



LE "ZERO" POELE A BOIS.

TOUTES DESCRIPTIONS DE POELES POUR CHAMBRES A COUCHER, SALONS, BUREAUX, ETC., ETC., ETC.

A Vendre chez
J. G. BEARD ET CIE,

Grande Rue St-Jacques, No. 75.

TOUTES ESPECES DE CHARBON

AU COIN DES RUES MCGILL ET WELLINGTON.

GRANDE ASSURANCE ANGLAISE

North British and Mercantile Fire and Life
INSURANCE COMPANY,
ETABLIE EN 1809,

DOUZE MILLIONS DE PIASTRES.
Capital: Dix Millions de Piastres et plus
Revenu Annuel: Deux Millions de Piastres et plus

ETABLISSEMENT DE LA BRANCHE CANADIENNE

DIRECTEURS-GÉRANTS:
D. LORN MACDOUGALL, Ecr. | THOMAS DAVIDSON, Ecr.
DIRECTEURS ORDINAIRES:
L'HON. LOUIS RENAUD, M. C. L., | L'HON. THOMAS RYAN, M. P. P.,
L'HON. JOHN ROSE, M. P. P. | JAMES LAW, Ecr., Marchand.
C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant du Grand-Tionc, dont tous sont actionnaires.

H. J. JOHNSTON, Secrétaire Local.
DEPARTEMENT DE LA FEU.
CETTE COMPAGNIE QUI COMMANDE LA PLUS GRANDE CONFIANCE PAR SON ANCIENNETÉ ET LES NOMS HONORABLES DE SES DIRECTEURS qui ont tous mérités dans son bon fonctionnement comme Actionnaires, assure les Bâtiasses et toute autre description de Propriétés, comme les dommages par le Feu aux conditions les plus favorables.

Département sur la Vie NOUVEAU ET IMPORTANTS AVANTAGES.

1. LE SYSTEME DU DEMI PREMIUM.
De cette manière, une personne peut assurer sa vie pour la moitié des taux ordinaires et prend de part à tous les bénéfices du système du demi-crédit, sans qu'il n'y ait de dettes.

2. SYSTEME DE LA DOUBLE ASSURANCE.
De cette manière, pour un premium modéré on peut se procurer une Police qui augmentera du double le montant assuré d'abord. Ce système est parfaitement avantageux pour les jeunes personnes.

CERTIFICATS INCONTESTABLES.
Sur application et à certaines conditions, les Polices de la Compagnie sont déclarées irrécusables et exemptes de premium extra lorsque l'on réside à l'étranger.

APPLICATIONS DE BONUS.
Les assurés ont le privilège d'appliquer leurs Bonus en la manière suivante:
1. A être ajouté à la somme assurée et payable avec la somme dans la Police.
2. Le livrer pour en être payé immédiatement.
3. A la réduction ou à l'extinction entière des primes futures.

POLICES ECOULEES.
On peut reprendre telles Polices dans aucun temps dans les six mois de l'expiration ou vingt-et-un jours de grâce, en payant le premium avec les intérêts, sans examen médical ou de certificat.

Le Bureau des Directeurs à Montréal a plein pouvoir de régler les pertes.
On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations, en s'adressant au BUREAU GENERAL—Nos. 2, 4 et 5, à la BOURSE.

MACDOUGALL ET DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.
Sous-Agent: P. R. FAUTEUX,
10 oct. H—cfs—pam et sps—110

FEUILLETON.

LA MALEDICTION.

I.

Il y a une quinzaine d'années, dans un dîner que nous donna un certain personnage fort connu dans la diplomatie européenne, ma curiosité fut vivement excitée par un des convives, que notre amphitryon avait présenté sous le nom de M. de Talsor. Quoiqu'il fût encore jeune et plein de santé, c'était un homme tout à fait exceptionnel, car il professait à l'égard du vin une abstinence inexplicable et entièrement digne du plus fidèle observateur des prescriptions d'un Coran.

M. de Talsor était d'ailleurs un parfait gentilhomme et provoquait la sympathie dès qu'on était entré en relations avec lui. Nous ne tardâmes pas à devenir amis, et j'appri qu'il était Hongrois, et officier au service de l'Autriche.

Mais il ne m'avait jamais fait d'autre confidence relativement à son passé. Le jour où je reçus sa dernière visite, il me remit un manuscrit de vingt-cinq ou trente pages, entièrement écrit de sa main.

—Je quitte la France demain, me dit-il; peut-être ne nous reverrons-nous jamais. Ce manuscrit renferme la confession de ma vie: lisez-le, et si dans un an je suis encore de ce monde, je viendrai le reprendre de vos mains; si, au contraire, à cette époque, vous recevez la nouvelle de ma mort, alors je vous autorise à faire de cette confidence tel usage qu'il vous plaira.

Je pris l'engagement que me demandait ce singulier homme. Nous nous serrâmes encore une fois la main, et lorsqu'il partit, je me surpris à écouter avec une émotion étrange le bruit éloigné de ses dernières pas.

Après son départ, je m'enfermai chez moi et je passai deux heures à lire ce qui suit:

Le comte Karol Remewicz était un Maggyrare de la plus ancienne noblesse. Il possédait d'immenses domaines héréditaires, augmentés encore au siècle dernier par le renouveau de l'Impératrice Marie-Thérèse, pour laquelle le père du comte Karol avait fait des prodiges de dévouement pendant la guerre de Sept-Ans.

Retiré dans ses domaines, il y vivait en seigneur féodal et consacrait tous ses soins à l'éducation de son fils unique, dernier rejeton d'une race illustre.

L'enfant était né faible, maladif; il avait hérité du tempérament nerveux et impressionnable de sa mère, morte en lui donnant le jour. Le comte, au contraire, homme robuste et sanguin, vrai type des rudes barons du moyen âge, aurait désiré un héritier qui lui ressemblât, et quoi qu'il aimât tendrement le petit Franz, précisément même parce qu'il l'aimait plus que tout au monde, il ne négligea rien pour le refondre d'après son idéal.

Ses vœux furent exaucés en partie: à dix ans, Franz montait un cheval fougueux, tirait le pistolet, faisait des armes, mais il ne savait pas lire encore, et le plus humble petit paysan de ses domaines était un clerc auprès de lui.

Cette éducation toute physique eut un avantage. Elle raffermi le tempérament de Franz, le fortifia et conjura la sinistre destinée qui semblait écrite sur son berceau.

Mais l'âme ne se transforme pas aussi facilement que le corps, et celle de Franz demeura telle que Dieu l'avait faite, d'autant plus révéuse et impressionnable qu'on l'avait entièrement abandonnée à elle-même.

L'amour d'une mère avait manqué à son enfance, ce fut une privation qu'il ressentit vivement et à laquelle il ne put jamais s'habituer. Chose singulière, car on ne se sent ordinairement privé que des biens dont on a joui, et j'ai dit plus haut que la mère de Franz était morte en le mettant au monde.

Mais l'instinct de sa nature amante et tendre appelait cet amour qu'aucun autre ne remplace. L'âge ne fit que développer en lui ce besoin d'une affection féminine auquel la mère donne satisfaction pendant les bienheureuses années d'innocence.

Pour tout dire, en un mot, Franz se sentit amoureux de très bonne heure; sa sauvagerie naturelle s'en accrut encore. Pendant des journées entières, il errait seul dans la campagne, et ne s'arrêtait que le soir, épuisé de fatigue, hâlé et jale, l'œil brillant de fièvre, les mille voix du soir dans la campagne endormie.

Son père reconnut bientôt le mal qui le minait, et comme Franz dépréciait tous les jours, le vieux Maggyrare, inquiet pour l'avenir de sa race, résolut de couper le mal par la racine.

Il entreprit d'initier son fils à la vie sérieuse; il l'associa à ses travaux d'exploitation agricole; il l'entreprit de faire naître l'ambition dans sa jeune âme, en lui présentant chaque jour la séduisante perspective de la brillante carrière à laquelle son nom et sa fortune lui permettraient d'aspérer. Vains efforts, la nature révoltée et inquiète de Franz, un moment refoulée, reprit bientôt le dessus.

Un soir, après s'être promené pendant une après-midi entière sous les rayons du soleil d'août, il s'assit harassé et pou-dreux à l'ombre d'un grand chêne, près d'une fontaine rustique, où il se rafraîchit le visage et les mains. Il entendait dans le lointain les rires joyeux des enfants et de jeunes filles d'un village peu éloigné. Les bruits revenant des prairies mugissaient par intervalles, la cigale chantait, le coulis faisait entendre sa note plaintive: cette symphonie de la nature heureuse endormit doucement le jeune comte et il fut bercé par un rêve où toutes ses aspirations étaient enfin satisfaites.

Il vit... la femme aimée. Elle se pencha sur lui, sa bouche lui effleura le

Procès de l'hon. L. A. Desaulles contre M. Louis Taché.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES PERTINENTS PROPOSÉS AU DEMANDEUR PAR LE DÉFENDEUR.

[Suite et fin.]

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez eu entre vos mains et en votre possession une somme de \$3683.22 ou a peu près; cette somme provenant de la négociation de ces débiteures, et que vous n'avez jamais remis entre les mains, garde ou possession du Secrétaire-Trésorier de la corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe la plus grande partie de cette somme? Sinon dites où et quand vous la lui avez remise? Et quelle partie de la dite somme vous avez remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation?

R.—J'ai eu entre les mains les sommes suivantes: \$759.56 produit de débiteures négociées les 16 et 22 février 1856 à 11 pour cent; \$208.5 produit de débiteures négociées les 28 et 30 mars 1856 à 10 et 11 pour cent; \$230.54 produit de débiteures négociées le 17 avril 1856 à 12 pour cent. (J'ai payé de mes deniers la moitié de cette prime de 12 pour cent, car sans cela la somme que je viens de mentionner eût été moindre), \$335.24 produit de débiteures négociées en mai à 12 1/2 pour cent; total \$3333.22. Voilà la somme qui m'est passée en argent dans les mains. Pour former le \$3683.22 dont il est question dans la demande il faut ajouter une somme de \$650 que j'ai passée en débiteures à M. Nagle et dont le montant ne m'est pas passé en mains, puisque ce n'est pas moi qui les ai négociées. J'ai été détenteur de divers montants qui ont formé la somme de \$3333.22 qui m'est passée en mains sur la négociation des débiteures parce que je faisais constamment des avances d'argent au conseil, et j'étais ainsi détenteur de l'assentiment de tous les membres du conseil. Pendant près de trois ans avant la négociation des débiteures je négociais constamment mes propres billets aux banques de Montréal et j'en passais le produit au Conseil pour le paiement des dettes de la ville. Je restais toujours détenteur des sommes ainsi empruntées sur mon crédit. Du 2 septembre 1853 au 1er janvier 1856 j'ai prêté mon crédit au Conseil de Ville pour une somme totale de \$2455.1576. Quand on a décidé de négocier les débiteures, le Conseil me devait une somme de \$325 environ; si néanmoins j'ai fait de nouvelles avances de fonds jusqu'au 16 février et même jusqu'en mars 1856, car le conseil est resté non débiteur jusqu'au 31 mars. Voilà pourquoi je suis resté détenteur des sommes produites par la négociation des débiteures. C'est par la négociation des débiteures que je me remboursais de mes avances. Personne alors dans le conseil n'y a trouvé à redire. Au contraire on me remerciait de ce que je me donnais le trouble de voir à tout cela, sans qu'il en coûtât un sou au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que les dettes pressantes de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe, lors du 4 février 1856, n'excédaient pas \$1,000? Sinon dites quel était alors le montant des dites dettes pressantes?

R.—On avait estimé en effet les dettes immédiatement urgentes à un peu moins de \$1,000, mais quelques dépenses, urgentes aussi, rendirent nécessaire la négociation d'un plus fort montant de débiteures qu'on ne l'avait d'abord décidé. Le 31 mars 1856 j'avais déjà payé \$2954 et j'avais avancé en sus, de mes deniers, \$416; je dus donc négocier des débiteures pour rentrer dans mes fonds.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 14 juin 1856, vous aviez encore en mains une somme de \$736.19.2 formant partie de celle de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites combien il vous restait alors en mains au ou vers le 14 juin 1856? Et n'est-il pas vrai que vous avez gardé alors cette somme de \$736.19.2 entre vos mains et que vous n'avez pas remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe?

R.—Le 14 juin 1856 il me restait en mains environ \$736; le 14 juin à la fin d'août j'ai payé l'acquisition du conseil \$460 laissant une balance de \$276 que je passais alors n'être que de \$200 par suite d'un double emploi que j'avais fait dans mes livres.

Q.—N'est-il pas vrai que par un rapport du comité de finances du conseil de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe, en date du 30 mars 1857, composé de vous-même, de M. Laframboise, votre beau-frère, et de M. Barnes, vous avez reconnu avoir alors en mains la somme de \$276.14.10, balance de la somme de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites qu'elle somme vous aviez en mains le 30 mars 1856 appartenant à la dite corporation ou dont vous étiez redevable envers la dite corporation? Et n'est-il pas vrai que l'Exhibit No. 8 du défendeur, dont vous prendrez communication est une vraie copie du dit rapport du dit comité des finances?

R.—Je prétendais alors n'avoir en mains qu'un peu plus de \$200 par suite du double emploi que j'avais fait dans mes livres comme je l'ai dit plus haut. Le Secrétaire-Trésorier trouvant, lui, une balance de \$276, le comité des finances fit son rapport d'après ce chiffre. J'admets que le rapport est une vraie copie de celui fait par MM. Laframboise, Barnes et moi.

Q.—N'est-il pas vrai que vous étiez le président du dit comité des finances et que le rapport mentionné dans l'interrogatoire précédent a été fait de votre consentement et sur les renseignements fournis par moi? Et n'est-il pas vrai que M. Laframboise nommé au dit rapport était alors votre beau-frère?

R.—J'étais le président du comité des finances. Le rapport a été fait de mon plein consentement, mais il était resté entendu que je prendrais quelque temps pour examiner l'item de \$66 que je prétendais avoir payé à l'acquisition du conseil. Voilà pourquoi un billet au montant de \$66 a été souscrit par moi ce jour-là. (1) Il était la somme simple mémoire jusqu'à ce qu'il fut prouvé si l'item de \$66 était régulier ou non. M. Laframboise est mon beau-frère et nous agissions tous deux avec le désir de rendre pleine et entière justice au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez résigné votre charge de maire de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe le ou vers le trois avril 1857? Ou dites quand?

R.—J'ai résigné le 3 avril 1857, et ce jour-là même le conseil passa immédiatement une résolution pour me remercier de mes services, et quatre jours après les citoyens de la ville réunis en assemblée me firent l'honneur de me présenter une adresse de remerciement portant environ 300 signatures.

Q.—N'est-il pas vrai qu'après le 3 avril 1857 vous avez gardé entre vos mains la somme de \$276.15.10 que vous avez reconnu devoir par le rapport du comité de finances du 30 mars 1857 ci-dessus mentionné?

R.—J'ai gardé entre mes mains la balance que le Secrétaire-Trésorier réclamait, mais que je prétendais être monnaie, parce que nous avions à payer les intérêts dus au gouvernement sur le prêt de \$276.15.10 que le comité des finances préféra alors me laisser cette somme vû qu'il se regardait comme plus sûr de l'avoir à sa disposition au temps voulu que si je l'avais versée dans la caisse du conseil qui avait alors des besoins pressants et n'eût peut-être pu être très difficilement réussi à conserver la somme nécessaire pour payer le gouvernement.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 2 janvier 1857, la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe devait à M. Perry pour balance du prix d'un tel-pompe une somme de \$190 qu'elle a payée par un billet à sept mois avec intérêt? Sinon dites comment et combien elle lui a alors payé?

R.—Je pense que c'est au commencement de janvier 1857 qu'un billet de \$190 a été donné à M. William Perry pour balance du prix d'une pompe à incendie. Le comité du feu avait décidé de ne pas payer M. Perry alors. Si néanmoins j'ai fait de nouvelles avances de fonds jusqu'au 16 février et même jusqu'en mars 1856, car le conseil est resté non débiteur jusqu'au 31 mars. Voilà pourquoi je suis resté détenteur des sommes produites par la négociation des débiteures. C'est par la négociation des débiteures que je me remboursais de mes avances. Personne alors dans le conseil n'y a trouvé à redire. Au contraire on me remerciait de ce que je me donnais le trouble de voir à tout cela, sans qu'il en coûtât un sou au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que les dettes pressantes de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe, lors du 4 février 1856, n'excédaient pas \$1,000? Sinon dites quel était alors le montant des dites dettes pressantes?

R.—On avait estimé en effet les dettes immédiatement urgentes à un peu moins de \$1,000, mais quelques dépenses, urgentes aussi, rendirent nécessaire la négociation d'un plus fort montant de débiteures qu'on ne l'avait d'abord décidé. Le 31 mars 1856 j'avais déjà payé \$2954 et j'avais avancé en sus, de mes deniers, \$416; je dus donc négocier des débiteures pour rentrer dans mes fonds.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 14 juin 1856, vous aviez encore en mains une somme de \$736.19.2 formant partie de celle de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites combien il vous restait alors en mains au ou vers le 14 juin 1856? Et n'est-il pas vrai que vous avez gardé alors cette somme de \$736.19.2 entre vos mains et que vous n'avez pas remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe?

R.—Le 14 juin 1856 il me restait en mains environ \$736; le 14 juin à la fin d'août j'ai payé l'acquisition du conseil \$460 laissant une balance de \$276 que je passais alors n'être que de \$200 par suite d'un double emploi que j'avais fait dans mes livres.

Q.—N'est-il pas vrai que par un rapport du comité de finances du conseil de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe, en date du 30 mars 1857, composé de vous-même, de M. Laframboise, votre beau-frère, et de M. Barnes, vous avez reconnu avoir alors en mains la somme de \$276.14.10, balance de la somme de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites qu'elle somme vous aviez en mains le 30 mars 1856 appartenant à la dite corporation ou dont vous étiez redevable envers la dite corporation? Et n'est-il pas vrai que l'Exhibit No. 8 du défendeur, dont vous prendrez communication est une vraie copie du dit rapport du dit comité des finances?

R.—Je prétendais alors n'avoir en mains qu'un peu plus de \$200 par suite du double emploi que j'avais fait dans mes livres comme je l'ai dit plus haut. Le Secrétaire-Trésorier trouvant, lui, une balance de \$276, le comité des finances fit son rapport d'après ce chiffre. J'admets que le rapport est une vraie copie de celui fait par MM. Laframboise, Barnes et moi.

Q.—N'est-il pas vrai que vous étiez le président du dit comité des finances et que le rapport mentionné dans l'interrogatoire précédent a été fait de votre consentement et sur les renseignements fournis par moi? Et n'est-il pas vrai que M. Laframboise nommé au dit rapport était alors votre beau-frère?

R.—J'étais le président du comité des finances. Le rapport a été fait de mon plein consentement, mais il était resté entendu que je prendrais quelque temps pour examiner l'item de \$66 que je prétendais avoir payé à l'acquisition du conseil. Voilà pourquoi un billet au montant de \$66 a été souscrit par moi ce jour-là. (1) Il était la somme simple mémoire jusqu'à ce qu'il fut prouvé si l'item de \$66 était régulier ou non. M. Laframboise est mon beau-frère et nous agissions tous deux avec le désir de rendre pleine et entière justice au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez résigné votre charge de maire de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe le ou vers le trois avril 1857? Ou dites quand?

R.—J'ai résigné le 3 avril 1857, et ce jour-là même le conseil passa immédiatement une résolution pour me remercier de mes services, et quatre jours après les citoyens de la ville réunis en assemblée me firent l'honneur de me présenter une adresse de remerciement portant environ 300 signatures.

Q.—N'est-il pas vrai qu'après le 3 avril 1857 vous avez gardé entre vos mains la somme de \$276.15.10 que vous avez reconnu devoir par le rapport du comité de finances du 30 mars 1857 ci-dessus mentionné?

R.—J'ai gardé entre mes mains la balance que le Secrétaire-Trésorier réclamait, mais que je prétendais être monnaie, parce que nous avions à payer les intérêts dus au gouvernement sur le prêt de \$276.15.10 que le comité des finances préféra alors me laisser cette somme vû qu'il se regardait comme plus sûr de l'avoir à sa disposition au temps voulu que si je l'avais versée dans la caisse du conseil qui avait alors des besoins pressants et n'eût peut-être pu être très difficilement réussi à conserver la somme nécessaire pour payer le gouvernement.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 2 janvier 1857, la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe devait à M. Perry pour balance du prix d'un tel-pompe une somme de \$190 qu'elle a payée par un billet à sept mois avec intérêt? Sinon dites comment et combien elle lui a alors payé?

R.—Je pense que c'est au commencement de janvier 1857 qu'un billet de \$190 a été donné à M. William Perry pour balance du prix d'une pompe à incendie. Le comité du feu avait décidé de ne pas payer M. Perry alors. Si néanmoins j'ai fait de nouvelles avances de fonds jusqu'au 16 février et même jusqu'en mars 1856, car le conseil est resté non débiteur jusqu'au 31 mars. Voilà pourquoi je suis resté détenteur des sommes produites par la négociation des débiteures. C'est par la négociation des débiteures que je me remboursais de mes avances. Personne alors dans le conseil n'y a trouvé à redire. Au contraire on me remerciait de ce que je me donnais le trouble de voir à tout cela, sans qu'il en coûtât un sou au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que les dettes pressantes de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe, lors du 4 février 1856, n'excédaient pas \$1,000? Sinon dites quel était alors le montant des dites dettes pressantes?

R.—On avait estimé en effet les dettes immédiatement urgentes à un peu moins de \$1,000, mais quelques dépenses, urgentes aussi, rendirent nécessaire la négociation d'un plus fort montant de débiteures qu'on ne l'avait d'abord décidé. Le 31 mars 1856 j'avais déjà payé \$2954 et j'avais avancé en sus, de mes deniers, \$416; je dus donc négocier des débiteures pour rentrer dans mes fonds.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 14 juin 1856, vous aviez encore en mains une somme de \$736.19.2 formant partie de celle de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites combien il vous restait alors en mains au ou vers le 14 juin 1856? Et n'est-il pas vrai que vous avez gardé alors cette somme de \$736.19.2 entre vos mains et que vous n'avez pas remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe?

R.—Le 14 juin 1856 il me restait en mains environ \$736; le 14 juin à la fin d'août j'ai payé l'acquisition du conseil \$460 laissant une balance de \$276 que je passais alors n'être que de \$200 par suite d'un double emploi que j'avais fait dans mes livres.

Q.—N'est-il pas vrai que par un rapport du comité de finances du conseil de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe, en date du 30 mars 1857, composé de vous-même, de M. Laframboise, votre beau-frère, et de M. Barnes, vous avez reconnu avoir alors en mains la somme de \$276.14.10, balance de la somme de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites qu'elle somme vous aviez en mains le 30 mars 1856 appartenant à la dite corporation ou dont vous étiez redevable envers la dite corporation? Et n'est-il pas vrai que l'Exhibit No. 8 du défendeur, dont vous prendrez communication est une vraie copie du dit rapport du dit comité des finances?

R.—Je prétendais alors n'avoir en mains qu'un peu plus de \$200 par suite du double emploi que j'avais fait dans mes livres comme je l'ai dit plus haut. Le Secrétaire-Trésorier trouvant, lui, une balance de \$276, le comité des finances fit son rapport d'après ce chiffre. J'admets que le rapport est une vraie copie de celui fait par MM. Laframboise, Barnes et moi.

Q.—N'est-il pas vrai que vous étiez le président du dit comité des finances et que le rapport mentionné dans l'interrogatoire précédent a été fait de votre consentement et sur les renseignements fournis par moi? Et n'est-il pas vrai que M. Laframboise nommé au dit rapport était alors votre beau-frère?

R.—J'étais le président du comité des finances. Le rapport a été fait de mon plein consentement, mais il était resté entendu que je prendrais quelque temps pour examiner l'item de \$66 que je prétendais avoir payé à l'acquisition du conseil. Voilà pourquoi un billet au montant de \$66 a été souscrit par moi ce jour-là. (1) Il était la somme simple mémoire jusqu'à ce qu'il fut prouvé si l'item de \$66 était régulier ou non. M. Laframboise est mon beau-frère et nous agissions tous deux avec le désir de rendre pleine et entière justice au conseil.

Procès de l'hon. L. A. Desaulles contre M. Louis Taché.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES PERTINENTS PROPOSÉS AU DEMANDEUR PAR LE DÉFENDEUR.

[Suite et fin.]

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez eu entre vos mains et en votre possession une somme de \$3683.22 ou a peu près; cette somme provenant de la négociation de ces débiteures, et que vous n'avez jamais remis entre les mains, garde ou possession du Secrétaire-Trésorier de la corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe la plus grande partie de cette somme? Sinon dites où et quand vous la lui avez remise? Et quelle partie de la dite somme vous avez remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation?

R.—J'ai eu entre les mains les sommes suivantes: \$759.56 produit de débiteures négociées les 16 et 22 février 1856 à 11 pour cent; \$208.5 produit de débiteures négociées les 28 et 30 mars 1856 à 10 et 11 pour cent; \$230.54 produit de débiteures négociées le 17 avril 1856 à 12 pour cent. (J'ai payé de mes deniers la moitié de cette prime de 12 pour cent, car sans cela la somme que je viens de mentionner eût été moindre), \$335.24 produit de débiteures négociées en mai à 12 1/2 pour cent; total \$3333.22. Voilà la somme qui m'est passée en argent dans les mains. Pour former le \$3683.22 dont il est question dans la demande il faut ajouter une somme de \$650 que j'ai passée en débiteures à M. Nagle et dont le montant ne m'est pas passé en mains, puisque ce n'est pas moi qui les ai négociées. J'ai été détenteur de divers montants qui ont formé la somme de \$3333.22 qui m'est passée en mains sur la négociation des débiteures parce que je faisais constamment des avances d'argent au conseil, et j'étais ainsi détenteur de l'assentiment de tous les membres du conseil. Pendant près de trois ans avant la négociation des débiteures je négociais constamment mes propres billets aux banques de Montréal et j'en passais le produit au Conseil pour le paiement des dettes de la ville. Je restais toujours détenteur des sommes ainsi empruntées sur mon crédit. Du 2 septembre 1853 au 1er janvier 1856 j'ai prêté mon crédit au Conseil de Ville pour une somme totale de \$2455.1576. Quand on a décidé de négocier les débiteures, le Conseil me devait une somme de \$325 environ; si néanmoins j'ai fait de nouvelles avances de fonds jusqu'au 16 février et même jusqu'en mars 1856, car le conseil est resté non débiteur jusqu'au 31 mars. Voilà pourquoi je suis resté détenteur des sommes produites par la négociation des débiteures. C'est par la négociation des débiteures que je me remboursais de mes avances. Personne alors dans le conseil n'y a trouvé à redire. Au contraire on me remerciait de ce que je me donnais le trouble de voir à tout cela, sans qu'il en coûtât un sou au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que les dettes pressantes de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe, lors du 4 février 1856, n'excédaient pas \$1,000? Sinon dites quel était alors le montant des dites dettes pressantes?

R.—On avait estimé en effet les dettes immédiatement urgentes à un peu moins de \$1,000, mais quelques dépenses, urgentes aussi, rendirent nécessaire la négociation d'un plus fort montant de débiteures qu'on ne l'avait d'abord décidé. Le 31 mars 1856 j'avais déjà payé \$2954 et j'avais avancé en sus, de mes deniers, \$416; je dus donc négocier des débiteures pour rentrer dans mes fonds.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 14 juin 1856, vous aviez encore en mains une somme de \$736.19.2 formant partie de celle de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites combien il vous restait alors en mains au ou vers le 14 juin 1856? Et n'est-il pas vrai que vous avez gardé alors cette somme de \$736.19.2 entre vos mains et que vous n'avez pas remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe?

R.—Le 14 juin 1856 il me restait en mains environ \$736; le 14 juin à la fin d'août j'ai payé l'acquisition du conseil \$460 laissant une balance de \$276 que je passais alors n'être que de \$200 par suite d'un double emploi que j'avais fait dans mes livres.

Q.—N'est-il pas vrai que par un rapport du comité de finances du conseil de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe, en date du 30 mars 1857, composé de vous-même, de M. Laframboise, votre beau-frère, et de M. Barnes, vous avez reconnu avoir alors en mains la somme de \$276.14.10, balance de la somme de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites qu'elle somme vous aviez en mains le 30 mars 1856 appartenant à la dite corporation ou dont vous étiez redevable envers la dite corporation? Et n'est-il pas vrai que l'Exhibit No. 8 du défendeur, dont vous prendrez communication est une vraie copie du dit rapport du dit comité des finances?

R.—Je prétendais alors n'avoir en mains qu'un peu plus de \$200 par suite du double emploi que j'avais fait dans mes livres comme je l'ai dit plus haut. Le Secrétaire-Trésorier trouvant, lui, une balance de \$276, le comité des finances fit son rapport d'après ce chiffre. J'admets que le rapport est une vraie copie de celui fait par MM. Laframboise, Barnes et moi.

Q.—N'est-il pas vrai que vous étiez le président du dit comité des finances et que le rapport mentionné dans l'interrogatoire précédent a été fait de votre consentement et sur les renseignements fournis par moi? Et n'est-il pas vrai que M. Laframboise nommé au dit rapport était alors votre beau-frère?

R.—J'étais le président du comité des finances. Le rapport a été fait de mon plein consentement, mais il était resté entendu que je prendrais quelque temps pour examiner l'item de \$66 que je prétendais avoir payé à l'acquisition du conseil. Voilà pourquoi un billet au montant de \$66 a été souscrit par moi ce jour-là. (1) Il était la somme simple mémoire jusqu'à ce qu'il fut prouvé si l'item de \$66 était régulier ou non. M. Laframboise est mon beau-frère et nous agissions tous deux avec le désir de rendre pleine et entière justice au conseil.

Procès de l'hon. L. A. Desaulles contre M. Louis Taché.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES PERTINENTS PROPOSÉS AU DEMANDEUR PAR LE DÉFENDEUR.

[Suite et fin.]

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez eu entre vos mains et en votre possession une somme de \$3683.22 ou a peu près; cette somme provenant de la négociation de ces débiteures, et que vous n'avez jamais remis entre les mains, garde ou possession du Secrétaire-Trésorier de la corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe la plus grande partie de cette somme? Sinon dites où et quand vous la lui avez remise? Et quelle partie de la dite somme vous avez remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation?

R.—J'ai eu entre les mains les sommes suivantes: \$759.56 produit de débiteures négociées les 16 et 22 février 1856 à 11 pour cent; \$208.5 produit de débiteures négociées les 28 et 30 mars 1856 à 10 et 11 pour cent; \$230.54 produit de débiteures négociées le 17 avril 1856 à 12 pour cent. (J'ai payé de mes deniers la moitié de cette prime de 12 pour cent, car sans cela la somme que je viens de mentionner eût été moindre), \$335.24 produit de débiteures négociées en mai à 12 1/2 pour cent; total \$3333.22. Voilà la somme qui m'est passée en argent dans les mains. Pour former le \$3683.22 dont il est question dans la demande il faut ajouter une somme de \$650 que j'ai passée en débiteures à M. Nagle et dont le montant ne m'est pas passé en mains, puisque ce n'est pas moi qui les ai négociées. J'ai été détenteur de divers montants qui ont formé la somme de \$3333.22 qui m'est passée en mains sur la négociation des débiteures parce que je faisais constamment des avances d'argent au conseil, et j'étais ainsi détenteur de l'assentiment de tous les membres du conseil. Pendant près de trois ans avant la négociation des débiteures je négociais constamment mes propres billets aux banques de Montréal et j'en passais le produit au Conseil pour le paiement des dettes de la ville. Je restais toujours détenteur des sommes ainsi empruntées sur mon crédit. Du 2 septembre 1853 au 1er janvier 1856 j'ai prêté mon crédit au Conseil de Ville pour une somme totale de \$2455.1576. Quand on a décidé de négocier les débiteures, le Conseil me devait une somme de \$325 environ; si néanmoins j'ai fait de nouvelles avances de fonds jusqu'au 16 février et même jusqu'en mars 1856, car le conseil est resté non débiteur jusqu'au 31 mars. Voilà pourquoi je suis resté détenteur des sommes produites par la négociation des débiteures. C'est par la négociation des débiteures que je me remboursais de mes avances. Personne alors dans le conseil n'y a trouvé à redire. Au contraire on me remerciait de ce que je me donnais le trouble de voir à tout cela, sans qu'il en coûtât un sou au conseil.

Q.—N'est-il pas vrai que les dettes pressantes de la dite ville ou cité de St-Hyacinthe, lors du 4 février 1856, n'excédaient pas \$1,000? Sinon dites quel était alors le montant des dites dettes pressantes?

R.—On avait estimé en effet les dettes immédiatement urgentes à un peu moins de \$1,000, mais quelques dépenses, urgentes aussi, rendirent nécessaire la négociation d'un plus fort montant de débiteures qu'on ne l'avait d'abord décidé. Le 31 mars 1856 j'avais déjà payé \$2954 et j'avais avancé en sus, de mes deniers, \$416; je dus donc négocier des débiteures pour rentrer dans mes fonds.

Q.—N'est-il pas vrai que vers le 14 juin 1856, vous aviez encore en mains une somme de \$736.19.2 formant partie de celle de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites combien il vous restait alors en mains au ou vers le 14 juin 1856? Et n'est-il pas vrai que vous avez gardé alors cette somme de \$736.19.2 entre vos mains et que vous n'avez pas remise au Secrétaire-Trésorier de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe?

R.—Le 14 juin 1856 il me restait en mains environ \$736; le 14 juin à la fin d'août j'ai payé l'acquisition du conseil \$460 laissant une balance de \$276 que je passais alors n'être que de \$200 par suite d'un double emploi que j'avais fait dans mes livres.

Q.—N'est-il pas vrai que par un rapport du comité de finances du conseil de la dite corporation de la ville ou cité de St-Hyacinthe, en date du 30 mars 1857, composé de vous-même, de M. Laframboise, votre beau-frère, et de M. Barnes, vous avez reconnu avoir alors en mains la somme de \$276.14.10, balance de la somme de \$3683.22 sus-mentionnée? Sinon dites qu'elle somme vous aviez en mains le 30 mars 1856 appartenant à la dite corporation ou dont vous étiez redevable envers la dite corporation? Et n'est-il pas vrai que l'Exhibit No. 8 du défendeur, dont vous prendrez communication est une vraie copie du dit rapport du dit comité des finances?

R.—Je prétendais alors n'avoir en mains qu'un peu plus de \$200 par suite du double emploi que j'avais fait dans mes livres comme je l'ai dit plus haut. Le Secrétaire-Trésorier trouvant, lui, une balance de \$276, le comité des finances

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On a été à cet atelier toute espèce de DOUVRES DE VILLE, tels que LIVRES, PA PHELIETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL Samedi, 30 Janvier 1864.

La neutralité et les enrôlements.

Un journal anglais de cette ville, remarquable par la trivialité de son langage, l'exaspération de ses doctrines, l'impudence de sa rédaction, a publié une diatribe échelonnée contre le gouvernement actuel au sujet des enrôlements qui se sont faits dans la Province pour le compte de l'armée fédérale. A l'en croire, non-seulement les agents recruteurs auraient eu carte blanche, mais encore les ministres les auraient aidés dans l'accomplissement de leur œuvre illégale. Il y a peu de doute, dit-il, que Bannion s'est échappé par la connivence des autorités, et que chaque fois que les ministres sont intervenus, ça été pour faire échapper les coupables. Il est difficile de pousser plus loin l'effronterie et d'être plus impudique n'ait plus rien à perdre dans l'opinion publique pour se livrer à de telles extravagances. Après cela il ne faut pas s'étonner que le journal en question soit constitué l'avocat officieux de la cause du Sud, l'un des plus fermes défenseurs de l'institution particulière qui y prévaut; et nous sommes sûrs que s'il se fut agi d'un complot sécessionniste, cette grande indignation aurait été tenue précieusement en réserve.

l'application rigoureuse des lois, chaque fois qu'ils tenteront d'exercer leur industrie.

A part ceux qui s'enrolent sciemment, il est d'autres personnes, peut-être en plus grand nombre, qui sont tentés par les prix qu'on leur offre pour aller travailler aux Etats-Unis sur certaines entreprises publiques, et qui laissent leur pays dans le vain espoir du gain. Ce sont ces derniers surtout qu'il faut mettre sur leurs gardes et bien persuader de la fausseté de ces prétexes. Enfin, d'autres émigrent de plein gré avec leurs familles, poussés par la misère ou par le découragement, comme la chose s'est pratiquée, du reste, depuis un grand nombre d'années, malgré les efforts des gouvernements et des amis de la colonisation. Ceci tient à des causes étrangères au sujet que nous traitons, et nous ne mentionnons le fait que pour faire sentir l'injustice de ceux qui attribuent à la négligence du gouvernement le courant d'émigration qui continue à se diriger vers les Etats-Unis, et qui en fait remonter la cause exclusivement à la présence d'agents d'enrôlement pour l'armée fédérale. On doit comprendre que nous ne pouvons, pour le moment, rendre publics les faits qui se rattachent à l'action du ministère pour donner un effet pratique à nos professions de neutralité. Lorsque le parlement sera en session, des documents seront probablement produits, des explications données, et nous ne doutons pas que la portion raisonnable du public ne soit pleinement satisfaite.

Le nouveau géolier.

La récente nomination de M. Bogue à la place de géolier de la prison de Montreal, en remplacement de M. McGinn, est une bonne affaire pour la presse de l'opposition qui en était réticente, depuis quelque temps, à ressasser de vieilles histoires qui courent les rues depuis un an, pour y trouver le thème d'accusations contre le ministère. Tous les journaux sont remplis de cet incident, et ceux du pillage renchérisent les uns sur les autres pour dénoncer un géolier qui n'a fait payer au gouvernement \$1,800 pour le thé fourni à 50 prisonniers pendant six mois et qui, d'après toutes les apparences, affaissant ses prisonniers pour avoir l'occasion de leur fournir ces petites "doucesurs" qui coustaient si cher.

Le crime de M. Bogue, c'est d'être tombé entre les mains d'une commission qui a fait une enquête ex parte, et sa faute dans le temps a été de ne pas faire assez de cas d'une accusation qu'il aurait pu combattre aisément. Dans l'état où se trouvent la preuve et le rapport des commissaires, les apparences sont contre lui; mais un fait est certain, c'est qu'il n'a pas reçu un sou au-delà de ce qu'il a dépensé. A même les \$5 qu'il a reçus pour loyer de maison, réparations et nettoyage, il a payé trois loyers à G. B. Duncan pour sa maison, et le reste \$2, comme on peut le voir par le témoignage de W. Kilgover, représentant les valeurs des matériaux qu'il a fournis et du travail des ouvriers qu'il a dû employer pour faire les réparations nécessaires.

M. Kilgover dit: "J'ai fourni à M. Bogue, en cette occasion, une certaine quantité de matériaux nécessaires aux fontaines de la maison de poll. Les matériaux que j'ai fournis consistent en planches et mardiers, et je ne suis en paiement une somme n'excédant pas quatre piastres; je n'ai pu être moindre. Je ne sais pas combien il fallait de matériaux de plus que ce que j'ai fourni pour les fontaines de la maison de poll, et je ne sais pas non plus quelles autres dépenses ont été encourues à propos de ces fontaines, mais elles ont pu coûter plus ou moins à M. Bogue, pour au moins le travail et le temps d'un homme, et pour clore etc, pour mettre la maison en ordre."

Prenez quatre piastres pour matériaux fournis, et quatre piastres pour le travail d'un ou deux hommes, ce qui n'est pas exorbitant, vous arrivez à \$25, juste la somme que M. Bogue a reçue. L'opinion des commissaires que cette dernière somme était encore trop, n'a pas une grande valeur en présence de ces faits. Comme nous l'avons dit, les comptes sont été payés au moyen du compte courant qu'il avait avec M. Bogue et il n'a rien reçu au-delà de ce à quoi il avait légitimement droit.

Nous sommes bien aise de voir que M. Bogue ait été publié, dans les journaux anglais de cette ville, une lettre dans laquelle il résume les faits que nous avons exposés jusqu'ici. C'est aussi son intention d'aller à Beaufortville et de recueillir des témoignages qui établissent son entière innocence. S'il eût fait cela lorsque la commission siègeait, nous croyons fermement qu'il aurait réussi à se disculper et qu'en aucun doute n'aurait-il aujourd'hui sur lui.

Les bons du Grand-Tronc.

La Minerve a cela de bon qu'elle sait toujours mettre la main sur les dernières nouvelles et qu'elle est la première à traiter les questions à l'ordre du jour. Quand un sujet est épuisé dans la presse et qu'il ne reste plus rien de sensé à dire, on est sûr de voir arriver la Minerve avec un plat réchauffé de sa façon. Par exemple, la difficulté survenue entre le ministre des finances et les officiers de la compagnie du Grand-Tronc, au sujet de la remise de certains bons qui avaient été déposés pour être d'une avance de fonds, a été l'objet de beaucoup de commentaires, et nous avons donné dans le temps des explications qui ont paru satisfaisantes au public. Voici les faits:

En 1860, le gouvernement avait avancé à la compagnie une certaine somme et avait reçu comme garantie de remboursement des bons au montant de \$24,500 sterling, avec l'entente que les bons seraient remis lorsque le gouvernement serait retiré dans ses fonds. En 1863, M. Watkin demanda la remise du dépôt. L'auditeur des comptes, consulté par M. Holton, fit un rapport favorable à cette demande parce qu'il considérait que l'avance faite à la compagnie se trouvait convertie en bons et qu'il n'y avait rien de plus à verser. M. Holton alla donner l'ordre de remettre ces bons lorsque M. Bridges, un autre officier du Grand-Tronc, souleva la prétention qu'un acompte de la somme n'avait pu être affecté au remboursement des avances antérieures, et cela, d'après l'interprétation de l'acte d'arrangement de 1862. Si cette prétention était fondée, l'argent avancé par le gouvernement à la compagnie ne se trouvait pas remboursé, et le ministre des finances avait le droit de retenir les bons. Sur ces entrefaites, l'insolence de M. Watkin mit fin à la négociation entamée à cet égard et les choses en restèrent là. Cependant, ces bons se trouvaient entre les mains de nos agents financiers en Angleterre, et furent réclamés par la compagnie.

A la suite d'une correspondance avec M. Holton, les bons furent remis, et nous ne doutons pas que des précautions n'aient été prises pour écarter la difficulté soulevée par M. Bridges.

Au reste, durant la prochaine session les papiers relatifs à cette affaire seront communiqués à la chambre et il sera temps d'apprécier la position prise par le gouvernement.

Pensées de M. Bogue sur l'Autriche et la Russie.

On lit dans le Sicle: On nous communique un remarquable fragment trouvé dans les papiers du grand Vénitien et redoublé de circonstance. Nous le livrons sans commentaire aux réflexions de nos lecteurs, en rappelant seulement à quelle occasion cette note a été écrite. C'était après que les espérances fondées par les puissances occidentales sur le concours de l'Autriche dans la guerre d'Orient eurent été déçues, et que l'Autriche eut étudié les engagements qu'elle avait pris par le traité du 2 décembre 1854, d'intervenir contre la Russie.

(Juin 1855).—Lorsqu'on parle de la conduite à attendre ou à espérer de l'Autriche, on part toujours d'une donnée inexacte. "Il y a un an, on disait: "Il est de l'intérêt de l'Autriche de devenir l'alliée des puissances occidentales." Et, partant de là, on prédisait, affirmait que cette alliance était certaine. Qui-convient ôtaient prétextes le contraire était accusé d'un aveuglement produit par la passion politique ou bien par un manque d'intelligence.

"Aujourd'hui, voyant que ce que le grand Vénitien n'est point arrivé, en concluant que la donnée dont on parlait était fautive. Point du tout. On dit: "L'Autriche a tort de ne pas faire ce que son intérêt réclame," et l'on s'évertue à lui démontrer tout en espérant parvenir à vaincre ce qu'on appelle son erreur ou plutôt son irresolution.

"Mais l'Autriche sait parfaitement qu'une alliance active et réelle contre la Russie serait sa mort, et elle agit en conséquence.

"L'Autriche ne fera jamais la guerre à la Russie; il est faux qu'il soit dans son intérêt de la faire; il est ridicule de vouloir connaître son intérêt à elle, mieux qu'elle.

"Ce qui donne une immense supériorité à la diplomatie autrichienne, c'est précisément que l'Autriche a une connaissance exacte et de ses propres intérêts et de ceux des autres puissances; qu'elle sait exactement ce qu'elle veut, et qu'elle dit toujours le contraire de ce qu'elle fait.

"On dit: "Mieux vaut la neutralité que l'Autriche que son inimitié." Mais le czar lui-même ne saurait lui demander davantage. Rien en effet ne peut le couvrir mieux que la neutralité de l'Autriche, puisqu'elle empêche les alliés de se servir contre lui de la seule arme qui pourrait lui porter un préjudice sérieux.

"Tant que vous n'aurez pas rompu avec l'Autriche, vous ne pouvez faire appel aux nationalités, et sans appel aux nationalités, vous ne pouvez vaincre la Russie. Force matérielle contre force matérielle, bataillons contre bataillons, il n'y a d'autre des parties belligères n'est assurément pas vaincre définitivement. Les alliés pourront gagner quelque bataille, s'emparer de quelque place, bloquer quelque port; mais ils ne peuvent contraindre la Russie à se retirer, ni à subir sérieusement leurs conditions. De même, la Russie peut gagner des batailles, faire subir aux alliés des pertes et des échecs graves, elle ne peut les vaincre. C'est là une guerre sans but et sans résultat sérieux; c'est une passe d'armes où l'on peut blesser, non réduire son adversaire, un tournoi qui, au plus vaillant, peut donner des trophées, mais aucun avantage durable et sérieux.

"Celle des parties belligères qui saura la première s'en aller, et la force matérielle des bataillons la force morale de l'idée, de l'idée toute puissante dominent aujourd'hui dans les traités; celle qui la première dira: "A moi les nationalités," l'Autriche aura le dessus; celle qui dira: "A moi les nationalités," la Russie aura le dessus; celle qui aura l'empire de l'Europe."

"Nous assistons en ce moment, dit le Messenger Franco-Américain, aux derniers efforts de la rébellion. Nous vivons au terme extrême de cette guerre, maintenue depuis bientôt trois ans au prix de tant de sacrifices. La Confédération du Sud porte en elle-même plus d'éléments de destruction qu'il n'en faut pour l'anéantir complètement. La Caroline du Nord, tout en continuant encore de faire partie des Etats confédérés, se tient prête à se séparer, même, par un effort suprême et désespéré. Lee, acculé à Gordonsville, sera forcé de choisir désormais entre une bataille ou la retraite; Longstreet, dans le Tennessee oriental n'ose plus se heurter contre les troupes fédérales qui défendent Knoxville; Joe Johnston est incapable de tenir tête à l'armée de Grant qui ne tardera pas, sans doute, à reprendre l'offensive et à s'avancer dans la Géorgie; et le Texas et l'Arkansas seront, à leur tour, réoccupés entièrement par les troupes fédérales. En un mot, partout, la confédération esclavagiste menace ruine, et pour remède unique, Jeff. Davis et ses consorts ont... la conscription, ou plutôt l'enrôlement forcé de tous les hommes valides de 16 à 65 ans.

Un grand mécontentement règne à Richmond contre le président Jefferson Davis. Le 21 du courant, on a saqué sa demeure à laquelle on a ensuite mis le feu. On écrit de Charleston, à la date du 21, que le bombardement de cette ville a recommencé avec une nouvelle intensité, et que les batteries du gén. Gilmore vomissent incessamment le feu et la mort dans le bercan de la rébellion.

matérielle des bataillons la force morale de l'idée, de l'idée toute puissante dominent aujourd'hui dans les traités; celle qui la première dira: "A moi les nationalités," l'Autriche aura le dessus; celle qui dira: "A moi les nationalités," la Russie aura le dessus; celle qui aura l'empire de l'Europe."

Nouvelles Etrangères.

ETATS-UNIS.

"Nous assistons en ce moment, dit le Messenger Franco-Américain, aux derniers efforts de la rébellion. Nous vivons au terme extrême de cette guerre, maintenue depuis bientôt trois ans au prix de tant de sacrifices. La Confédération du Sud porte en elle-même plus d'éléments de destruction qu'il n'en faut pour l'anéantir complètement. La Caroline du Nord, tout en continuant encore de faire partie des Etats confédérés, se tient prête à se séparer, même, par un effort suprême et désespéré. Lee, acculé à Gordonsville, sera forcé de choisir désormais entre une bataille ou la retraite; Longstreet, dans le Tennessee oriental n'ose plus se heurter contre les troupes fédérales qui défendent Knoxville; Joe Johnston est incapable de tenir tête à l'armée de Grant qui ne tardera pas, sans doute, à reprendre l'offensive et à s'avancer dans la Géorgie; et le Texas et l'Arkansas seront, à leur tour, réoccupés entièrement par les troupes fédérales. En un mot, partout, la confédération esclavagiste menace ruine, et pour remède unique, Jeff. Davis et ses consorts ont... la conscription, ou plutôt l'enrôlement forcé de tous les hommes valides de 16 à 65 ans.

Un grand mécontentement règne à Richmond contre le président Jefferson Davis. Le 21 du courant, on a saqué sa demeure à laquelle on a ensuite mis le feu. On écrit de Charleston, à la date du 21, que le bombardement de cette ville a recommencé avec une nouvelle intensité, et que les batteries du gén. Gilmore vomissent incessamment le feu et la mort dans le bercan de la rébellion.

PORTUGAL.

Le roi a ouvert les chambres le 2 janvier; Sa Majesté a rappelé, dans son discours d'ouverture, la visite faite en Portugal par l'impératrice des Français à l'occasion de la naissance du prince royal.

A propos du congrès de la date du 21, que le bombardement de cette ville a recommencé avec une nouvelle intensité, et que les batteries du gén. Gilmore vomissent incessamment le feu et la mort dans le bercan de la rébellion.

ALLEMAGNE.

Le discours royal annonce l'abolition du monopole du tabac. Chacun pourra fabriquer et vendre du tabac dans tout le royaume, et chacun pourra le cultiver à Madrid et aux îles Açores.

L'Europe dit que la diète n'a encore pris aucune résolution. Les membres de l'Assemblée se sont bornés à blâmer, dans des conversations particulières, la présence du duc d'Augustenbourg dans l'Holstein et surtout la récente proclamation de ce prince.

Les amis du duc d'Augustenbourg doivent lui conseiller officieusement de quitter l'Holstein et d'aller attendre ailleurs les résolutions de la diète.

L'Europe dément un télégramme de Berlin, annonçant que M. Vander Pforden a terminé son rapport sur la question de succession. Ce rapport ne doit pas être déposé avant huit jours.

Le même journal prétend que la diète s'est réunie en comité. La commission s'est occupée sans succès de faire un rapport sur la motion du président de la diète, qui a demandé l'éloignement du duc d'Augustenbourg du territoire holsteinien.

La commission n'a pas trouvé de moyen terme satisfaisant les exigences politiques contraires des divers gouvernements.

L'Europe donne également l'analyse d'une nouvelle note anglaise qui a été remise hier à la diète germanique.

Cette note a trait à la réunion d'une conférence dont lord John Russell fait dépendre le maintien de la paix.

L'Europe ajoute que la diplomatie anglaise donne journellement l'assaut à tous les gouvernements allemands et n'apporte plus le moindre ménagement dans ses menaces.

On mande d'Athènes, par Syra, que l'ambassadeur de France a donné un bal en l'honneur du roi. Trois ex-ministres du roi Othon y avaient été invités. On attribue à cette circonstance l'absence du président de l'Assemblée nationale.

La réorganisation de l'armée a commencé. Il a été décidé qu'on y ferait rentrer les officiers éliminés par la révolution. Le général Ilahin a été nommé inspecteur général de l'armée. Le général Sonnier est mort.

On a enlevé les canons du fort principal, le fort de Vido. Les troupes anglaises s'embarqueront prochainement, en partie pour Malte, en partie pour l'Inde. Le colonel du génie anglais, Wynne, qui avait été appelé à Londres pour donner son avis sur les ouvrages de fortification à démolir et sur ceux qu'il serait utile de conserver, doit revenir prochainement à Corton.

POLOGNE. Nous voyons par les dernières nouvelles reçues de Pologne que les députés continuent sur une grande échelle. Toutes les conditions sociales sont représentées dans les convois qui se dirigent journellement vers la Sibirie; au départ des femmes appartenant au plus haut rang de la société.

Pour les Polonais internés au fond de l'empire, leur retour en Pologne est pour eux une question de vie ou de mort. Ceux des insurgés qui, pris les armes à la main, n'ont pas été condamnés à mort, ont été envoyés en Sibirie, où ils serviront plus ou moins longtemps dans les compagnies disciplinaires; à d'autres, les travaux sont épuisés en partage. D'après son ordre secret du czar, ils ne pourront

pas même revenir dans leurs foyers, le temps de la peine étant écoulé; on les enverra comme colons dans les terres appartenant à la couronne.

Trois espèces de contributions sont imposées aujourd'hui à la Pologne: la première est une contribution générale dont toute la noblesse, la bourgeoisie, le clergé et la petite noblesse de la Lithuanie, de la Podolie, de la Volhynie et de l'Ukraine sont également frappés; cette contribution générale pèse aussi sur la population de Varsovie et sur le clergé catholique du royaume. La seconde est une contribution spéciale qu'on impose à telle ville ou à tel village pour l'hospitalité accordée aux insurgés, ou comme peine d'expulsion à une localité où la cause du trésor a été enlevée par les rebelles; la troisième est une contribution décernée seulement depuis peu, mais depuis bien longtemps déjà mise en pratique: elle pèse spécialement sur les propriétaires fonciers, et principalement sur ceux qui ont entre leurs mains des moyens pour soutenir l'insurrection, ou qui, pour tel ou tel motif se trouvent hors du pays. Tous ces impôts sont donc onéreux, qui toutes conduisent le pays à une ruine certaine et inévitable.

La contribution générale se monte, d'après des nouvelles reçues par la Gazette de Dresde, à 6 millions de roubles en argent (24 millions de francs). Cette contribution sera répartie parmi les états, les classes et les conditions sociales; chaque caste sera, pour ainsi dire, solidaire de la partie de la contribution qui lui sera imposée; ainsi, par exemple, tout bourgeois répondra sur sa fortune personnelle du versement de la totalité de la contribution imposée à la bourgeoisie.

Les propriétaires fonciers de chaque district, les associations commerciales dans les villes, seront considérés à cet effet comme autant de corporations distinctes. La ville de Varsovie aura à elle seule 1,500,000 roubles (6 millions de francs) à payer de cette nouvelle contribution. Les personnes soumises à des contributions spéciales ne seront pas exemptées pour cela de la contribution générale.

La Presse de Vienne répond aux journaux partisans de la Russie que la vitalité de l'insurrection est démontrée à la fois par les rigueurs des Russes et par les combats qui ont lieu chaque jour.

On écrit de Viena, en date du 26 décembre, qu'un nouveau convoi de déportés a été pris des prisons de cette ville. Dans ce nombre figurait 173 personnes. Les 18 autres figurant 7 prêtres, 13 femmes, 19 enfants et 59 paysans. Des propriétaires fonciers, des membres de la petite noblesse et des bourgeois, composaient le surplus du convoi.

DERNIERES NOUVELLES.

Le City of New York est arrivé d'Europe depuis jeudi. Les nouvelles qu'il apporte vont jusqu'au 14.

L'amendement en faveur de la Pologne, présenté dans les chambres françaises, a été rejeté.

Le prince Maximilien est attendu à Paris au commencement de février. En quittant cette ville, il doit s'embarquer pour le Mexique.

On croit que la question Dano-Allemande pourra recevoir pacifiquement une solution. Le Danemark accepte la conférence proposée par l'Angleterre, mais il se tient prêt pour la guerre dans le cas où les troupes allemandes traverseraient l'Elbe.

FAITS DIVERS.

On trouvera sur nos première et quatrième pages la suite et la fin des interrogatoires sur faits et articles soumis à l'hon. M. Dessaulniers dans son procès avec M. Taclé.

ELECTION DE SOUTH LEEDS.—Un télégramme reçu avant-hier soir annonce que M. Richards, solliciteur général pour le Canada, a été battu par une majorité de 75 voix, 1325 pour M. Jones, et 1250 pour M. Richards.

SÉANCE DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.—Dans le Pays de jeudi, nous avons publié une correspondance signée "H. L. D. et H. P. L." Cette correspondance donnait une analyse d'un discours prononcé, mardi dernier, par le révérend M. Desaulniers au Cabinet de lecture paroissial. Nous avons cru en le publiant qu'elle faisait un compte rendu exact de la séance du Cabinet de lecture. N'ayant pu assister nous-même à cette séance, nous ne savions pas si quelqu'un avait pris la parole après M. Desaulniers. Nous avons appris depuis que C. S. Cherrier, écrivain, avait aussi parlé dans cette circonstance.

Comme nous croyons qu'il serait inconvenant de ne pas mentionner le nom d'un homme de sa position et de son mérite, nous offrons à nos lecteurs la courte analyse qui suit qu'il a bien voulu nous communiquer un ami:

Après avoir fait remarquer qu'on avait commis une erreur en annonçant qu'il devait faire une lecture sur l'étude du droit, l'orateur, M. Cherrier, dit qu'il ne voulait faire que quelques observations générales sur cette étude. Il fit voir que la philosophie dont venait de parler M. Desaulniers avait plus d'un rapport avec la science du droit et que presque tous les juristes consultés éminents de grands philosophes. La philosophie est la connaissance plus parfaite de la vérité, c'est la science du vrai; la jurisprudence est la science de la justice; l'une n'est pas moins élevée que l'autre. Que ces deux sciences disparaissent du monde, bientôt il tombera dans le chaos. C'est par la jurisprudence que l'ordre règne dans la société, que l'empire de la raison a succédé à celui de la force brutale... Toutes ces idées furent développées avec lucidité et d'une manière savante. Sa parole était celle de l'homme convaincu, de l'honnête homme enfin, et a produit comme toujours le meilleur effet possible sur l'auditoire.

DISTRIBUTIONS ET NOMINATIONS.—Un rapport publié par ordre de l'Assemblée Législative constate que depuis l'avènement au pouvoir des ministres actuels, 143 employés publics inutiles, incapables, ou surnuméraires ont été desti-

tués; dont 103 anglais et 40 Canadiens-français.

Sur ce nombre 41 ont dû être remplacés, et les nominations ont été au total: 22 anglais et 19 canadiens.

TRAITE DE RECIPROCIÉTÉ.—On écrit de Washington, à la date du 25, que le Comité de la Chambre sur le Commerce se propose de faire, dans quelques jours, un rapport favorable à l'abrogation du Traité de Reciprocité avec le Canada.

GREAT-EASTERN.—Le Great-Eastern a été vendu dernièrement à l'encan pour la somme de £130,000.

MENESTRELS.—La troupe de Menestrels, sous la direction de MM. Duprez et Green, commença, mardi prochain, au Théâtre-Royal une série de représentations.

MARCHE A LA REQUETTE.—Les grenadiers ont fait jeudi à la campagne une exécution à la raquette. Il avait une bande de musique à leur tête.

INSPECTION DES CHASSEURS-CANADIENS.—Le bataillon des Chasseurs-Canadiens a été inspecté avant-hier soir par le Col. Stephenson, C. B. Le nombre des soldats présents s'élevait à 333. Ce bataillon a été félicité sur sa bonne tenue, et le progrès qu'il a fait dans l'art de manier les armes.

LIGNE D'OMNIBUS ENTRE MONTREAL ET LE SAULT AUX RECOLTES.—Un omnibus quittera régulièrement, les jeudis et dimanches, le coin des rues Craig et St. Laurent, à 1 heure et demie après-midi pour se rendre au Sault aux Recoltes; il quittera ce village à 4 heures et demie précises.

ASSAULT.—Un nommé Ovide Emond, a été arrêté jeudi par la police pour cause d'ivrognerie. Rendu à la station, il a assailli un prisonnier du nom de Daniel Holly et lui fit de profondes contusions à la tête. Le Dr. Picault a été appelé auprès de ce dernier pour soigner ses blessures.

EXPROPRIATION.—Un jury a accordé à M. Alex. Rose la somme de \$600 pour une lièsière de terre située sur la rue Languechérière. Cette lièsière comprend 1,148 pieds en superficie, et a été prise pour l'élargissement de la rue.

UN CHEVAL TROUVÉ.—Un cheval, qui avait pris les mors aux dents, a été trouvé, hier, sans maître, sur le fleuve près du chemin qui passe près du canal Lachine.

FEU.—Le feu a éclaté jeudi dernier dans la manufacture tenue par M. Jacob Glass, située près du canal. Tout l'intérieur a été consumé, et les meubles qui s'y trouvaient ont été considérablement endommagés. On dit que la bâtisse appartient à un M. W. B. Smith.

VOL DE \$80,000.—Un américain du nom de N. Treadwell, employé comme écrivain dans la Banque du Peuple, Hudson, Michigan, s'est sauvé, la semaine dernière, emportant avec lui la somme de \$80,000.

—On écrit de New-York: Un dénommé imprévu du nom des années judiciaires n'offrent pas, je crois, un second exemple, vient de terminer un procès criminel qui aurait fait plus de bruit si nos événements politiques et militaires n'avaient pas le monopole de la curiosité publique.

Le 15 août 1862, le cadavre d'un jeune et beau garçon de huit à neuf ans fut trouvé noyé au fond d'une mine d'or, l'invasion de l'eau avait chassé les mineurs quelques mois auparavant, et qui était située dans les environs d'Albuquerque, ville faisant partie du territoire des Etats-Unis appelé le Nouveau-Mexique. Quelques marques que portait le cadavre et qui pouvaient également avoir été produites par les pointes des rochers qui se rencontraient dans l'étroit descente de la mine ou par une main criminelle, déterminèrent le coroner à donner à l'enquête d'usage plus de développement que l'événement, au premier abord, ne semblait le mériter.

L'enquête se termina par un verdict de *found drowned* (trouvé noyé).

Quelques mois plus tard, le père de la victime, O'Meara, se présentait à un magistrat d'Albuquerque, accompagné d'un colporteur qui déclara ce qui suit: Le jour du crime, dans l'après-midi du 14 août 1862, je me trouvais près d'une mine abandonnée, située à un mille environ de l'habitation d'O'Meara. Je vis un homme debout devant l'ouverture de cette mine, derrière une espèce de haie sauvage qui est à la droite de la route. Quand je fus parvenu au haut de la colline que traverse le chemin, je vis cet homme jeter à plusieurs reprises des pierres dans la mine, et je l'entendis s'écrier:

—Dieu te damne! N'iras-tu donc jamais au fond?

J'interpellai cet homme qui me répondit sans se retourner, que c'était son chien qui avait mordu des moutons et qu'il voulait s'en débarrasser; je reconnus en lui Patrick Logan.

Logan fut arrêté, et le 16 octobre il était condamné à être pendu.

O'Meara, le père de la victime, avait suivi les débats avec une ardeur féroce. Sa soif de vengeance était telle, qu'il disait depuis le commencement du procès: "Condamné ou acquitté, je m'importe, sa vie m'appartient, et je l'aurai."

Mais pendant le temps qui devait s'écouler entre la condamnation et l'exécution — trois mois environ — les autorités fédérales avaient été mises sur les traces d'un vaste complot tramé par les sécessionnistes du Nouveau-Mexique, et qui ne tendait à rien moins qu'à livrer le territoire aux confédérés du Sud.

On sut que Patrick Logan était un des agents des conspirateurs, qu'il connaissait les chefs, et que son retour dans le pays n'avait pas pour seul mobile l'acte de féroce vengeance qu'il avait accompli. On lui fit entrevoir l'espoir d'obtenir sa grâce s'il consentait à révéler tout ce qu'il savait; mais il demeura long-temps sourd à toutes les offres. Toutefois, lorsque approcha le terme fatal, son courage fléchit, et il fit de-

mander le président qui l'avait condamné. Mais comme le temps manquait pour vérifier la sincérité de ses révélations, le président demanda au gouverneur du territoire et obtint de lui un sursis de quatorze jours à l'exécution de Logan.

A cette nouvelle, l'exaspération d'O'Meara fut portée à son comble, et on l'entendit dire qu'on lui devait une vie, et qu'il la lui fallait; qu'un assassinat n'avait rien de commun avec la politique, et que si l'on violait la loi en faveur du meurtrier, il se ferait justice lui-même.

Le sursis expirait le 29 octobre au soir, le 30, l'échafaud fut dressé hors des portes de la ville d'Albuquerque, et quelques minutes avant midi, heure fixée pour l'exécution, le condamné, d'autant plus désespéré que son avocat lui avait annoncé que sa grâce était accordée, fut livré au sheriff. O'Meara était au premier rang des spectateurs, afin de ne rien perdre du supplice de son ennemi.

Au moment où midi sonnait, le bourreau abaissa le bonnet noir sur les yeux du patient, et le sheriff tira déjà son épée du fourreau pour donner le terrible signal, lorsqu'un aperçut un cavalier arrivant à toute bride par la route de Santa Fé, capitale du Nouveau Mexique, et agitant un drapeau blanc. Le sheriff, ne doutant pas que ce ne fût la grâce attendue, baissa son épée au lieu de la lever; une grande agitation se manifesta parmi la foule, et au bout de deux minutes, la grâce fut remise entre les mains du sheriff, qui s'empressa d'en donner lecture et d'ordonner de détacher le gracié. Mais, au moment où le bourreau lui déliait les mains, une lalle de carabine vint frapper Logan à la tempe et il tomba mort comme foudroyé.

C'était O'Meara qui s'était fait justice. Avant qu'on ait pu s'emparer de lui, il s'était élancé sur le cheval du messager du gouverneur, et il disparut à travers la plaine. On ne sait pas encore ce qu'il est devenu.

RECTIFICATION.—Nous avons accusé réception, dans notre dernier numéro, d'un échantillon de bonbons en chocolat à la crème de vanille, et nous avons remercié pour cet envoi MM. Holbert, Miller & Cie. Nous avons placé par erreur le nom de M. Holbert dans cette société. Ces bonbons nous étaient adressés par MM. Chs. D. Miller & Cie. Le magasin de ces messieurs est situé sur la rue St. François Xavier.

ARRESTATION D'UN MEURTRIER.—Vendredi matin, le député chef de police Reynolds réussit à mettre la main sur un nommé Boisvert, accusé du meurtre d'un M. Parker, un agent recruteur américain de l'état du Massachusetts. Boisvert a avoué à M. Reynolds qu'il avait commis l'assassinat de concert avec un nommé Dufresne, maintenant à Acton, canton de l'Est. Il paraît qu'ils avaient été engagés par M. Parker pour l'armée du Nord, et quand ils furent requis de marcher ils refusèrent et dirent qu'ils se procureraient des substituts. Ils emmenèrent Parker dans un bois et l'assassinèrent avec une hache. La femme de Boisvert a perdu la raison. Il est le père de sept enfants. Il est parti de Québec pour Boston vendredi après-midi, sous la charge du marshal de comté de Massachusetts et du constable Reid, de Sherbrooke. Le crime a été commis près de North Andover, état du Massachusetts, le 16 décembre.

Hier, les bruits couraient en ville que Boisvert s'était échappé de l'officier américain qui l'avait saisi sur sa charge. Il paraît qu'à la station du chemin de fer de Méthou, le prisonnier demanda à boire, et pendant que l'officier avait le dos tourné il trouva le moyen d'ouvrir la porte du char et de sauter en bas. Il est probable qu'on s'est mis à sa poursuite sans délai, mais nous ne connaissons pas avec quel succès.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA POINTE AUX TREMBLES.—L'élection municipale de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles a eu lieu lundi, le 11 courant. Les messieurs suivants ont été élus sans opposition:

François Beaudry, ex-maire; André Langlois, François Galipeau, Louis Brien, Pierre Archambault, F. X. Charrier et Octave Régnault.

A la première assemblée du Conseil, François Beaudry, écrivain, a été réélu maire.

A la dernière assemblée du dit Conseil, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité:

Proposé par le conseiller André Langlois, secondé par le conseiller Léon Marion:

"Que M. le maire François Beaudry a mérité les remerciements et la reconnaissance des membres de ce conseil pour le soin et le dévouement dont il a fait preuve, joint à la conduite sage et impartiale avec laquelle il a agi en sa qualité de maire depuis huit ans, et ce, tant à ce Conseil qu'au Conseil du comté.

Après quoi M. le maire se leva, remercia les membres et les félicita de leur zèle à assister aux assemblées et à veiller aux intérêts publics de cette municipalité.

Le président ayant mis l'amenement aux voix, il fut perdu et la motion principale adoptée.

Il fut dans le "Courrier de Torn et Garonne" journal de Montauban: En visitant une des ménageries installées sur la promenade des Carmes, nous avons été péniblement surpris, pour ne pas dire indignés, d'y trouver, au milieu des bêtes féroces, un naturel de l'Australie enfermé dans une cage à barreaux de fer trop basse pour sa taille, et grelottant presque nu sous l'étreinte glacée d'une bise à laquelle il n'était pas habitué dans son île.

Citons ce fait-Paris type, attrayant et inoffensif: Il existe actuellement à Paris, passage de la Boule-Rouge, une famille ainsi composée: le père est Français, sa femme est Anglaise, l'aîné des enfants est né aux îles Sandwich, le second est Maltais, et le troisième Espagnol; le domestique qui sert cette famille est Suisse, et le servante Hollandaise, le perroquet vient du jour dans les colonies, le chien vient de Terre-Neuve, et le chat de Perse.

BON SENS.—Un vieillard dont la conduite était irréprochable reçut un cartel d'un jeune ferrailleur au sujet d'une légère altercation. Le vieillard refusa de se battre, sur quoi le jeune fanfaron lui menaçait de publier sa lâcheté dans les journaux. Soit, répondit le vieillard, j'aime mieux remplir vingt gazettes qu'une seule bière.

CAUSE IMPORTANTE.—On lit dans le Défricheur: La cause du Shérif du district d'Arthabaska contre Noël Hébert, Ecr., a été appelée devant l'hon. juge Stewart durant le terme de la Cour Supérieure du mois courant à Arthabaska. Entr'autres moyens de défense portés devant la cour, l'avocat de M. Hébert faisait valoir celui de la compensation d'injures, alléguant que M. Quesnel avait publié une lettre dans laquelle lui-même injuriait M. Hébert aussi gravement qu'il pouvait l'avoir été.

NOUVELLE-ZÉLANDE.—Un des journaux publiés à la Nouvelle Zélande, le Canterbury Press, donne de tristes détails sur la guerre que les troupes anglaises soutiennent contre les Maories. Que l'exemple des peuples civilisés ne soit pas immédiatement suivi par les sauvages, cela se conçoit, mais ce qui paraît déplorable et absolument contraire à toute idée d'humanité et de progrès, c'est que les défenseurs de la civilisation imitent les excès de la barbarie.

Le parait que pour les soldats anglais la guerre devient une chasse à l'homme. Le chien est l'auxiliaire contre le gibier. Dans une des dernières rencontres, un détachement de Maories avait pris la fuite; un indigène tombé; un chien s'élança sur lui, le maintenant immobile jusqu'à l'arrivée d'un soldat qui fusilla le prisonnier à bout portant.

Encore une fois, si de pareils faits ne nous étaient attestés par une feuille anglaise, nous les considérerions comme d'odieuses fables. L'Indépendance belge publie quelques détails inédits sur la réception du corps diplomatique. Nous reproduisons ces détails, dont nous laissons d'ailleurs à notre confrère l'entière responsabilité.

On sait que les représentants des puissances accréditées auprès du gouvernement français sont rangés en demi-cercle dans la salle des Marchands en attendant l'arrivée de l'empereur. La droite est tenue par les ambassadeurs et en tête le nonce du St.-Père président de droit de la cour diplomatique; ensuite, par ordre d'ancienneté, LL. Ex. lord Cowley, prince de Metternich, Jemil Pachà, de Budberg, Goltz, Isturitz, puis les ministres plénipotentiaires, dont le plus ancien est notre honorable représentant, M. Firmin Rogier, et le plus anciennement accrédité, et enfin, les chargés d'affaires.

L'empereur, entré dans la salle des Marchands à une heure trois minutes, a adressé au nonce le discours que l'on sait, et après avoir dit quelques paroles sympathiques à Mrg. Chigi, s'est successivement approché des autres diplomates qui l'attendaient. S. M. aurait dit à p-i près à M. de Büberg qu'elle espérait que les rapports entre la France et la Russie seraient désormais satisfaisants; à Djemil-Pachà, l'empereur aurait témoigné le contentement que lui avait fait éprouver la réponse du sultan à sa proposition de congé; l'empereur a parlé au comte de Goltz de l'indisposition qu'il en a déploré le roi maître d'annoncer pour le 1er janvier une réception solennelle et exprimé le vœu que cette indisposition n'eût pas de suites. Il a remercié M. Isturitz de l'accueil cordial qu'il avait reçu. S. M. l'impératrice en Espagne et assuré ce ambassadeur qu'il en garderait les meilleurs souvenirs.

AVIS SPECIAUX

AVIS.—REVUES PÉRIODIQUES, MAGAZINES, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papiers d'École, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le "Courrier des États-Unis", LE PAYS et tous les journaux français et anglais de Montréal et de son territoire, se vendent au Dépôt de JOURNAL de DALTON, coin des rues Craig et St-Laurent.

Suivez la maladie à sa source.—Les maladies locales ne peuvent pas être guéries par les médecines locales seules. Par exemple, aucune application à la partie affectée guérira réellement les piles. Les habitudes du corps ou la cause première de la maladie doivent être changées. Pour cet effet, le Dr. F. HENRY a inventé le meilleur végétal astringent et la médecine qui doivent être pris. La constipation est presque invariablement la cause immédiate des maladies dérangées. Cette condition est traitée et changée par l'action des piles. L'indigestion et l'action morbide du foie produisent la constipation. Ces deux maladies sont ainsi guéries par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite. Ainsi disparaissent les symptômes et la source des maladies, et les dangers sont évités par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite.

Agents généraux, pour le Canada, 303, Rue St-Paul, Montréal. Montréal, 8 janv. [D.C.] 412 cf-1145

Le Dr. L. LAURENT, Membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre; licencié du Collège Royal des Médecins d'Édimbourg; Docteur en Médecine de l'Université d'Érlangen, Bavière; licencié de la Faculté de Médecine de Paris, de Londres, etc., etc., fera prochainement le désir de ses nombreux patients du Canada sa seconde visite à Montréal.—Le Dr. LAURENT étant un praticien distingué, est inscrit au Régistre Médical (publié par l'autorisation du Conseil Médical de la Grande Bretagne) qui a fait une étude spéciale des désordres du système nerveux, les personnes qui ont eu occasion d'une excellente occasion de se prévaloir de son expérience professionnelle durant son séjour au milieu de nous.

25 janv. 1864 juo-afps-5

AVIS SPECIAUX

EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—La preuve de l'excellence et de la pureté d'un produit floral est sa durée quand il est exposé à l'air. L'arôme qui provient des huiles chimiques s'évanouit aussitôt et laisse derrière lui une odeur qui n'est rien moins qu'agréable; mais celui qui est obtenu par la distillation de fleurs fraîches et odoriférantes, se fortifie par le contact de l'air et dure longtemps. L'Eau de la Floride de Murray et Lanman, produit concentré des plus rares fleurs de l'Inde, non-seulement est fraîcheur d'un bouquet, mais encore est inaltérable, excepté quand on lave l'objet qui est imbibé.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864 [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

TEINTURE POUR LES CHEVEUX DE BATHON.—La célèbre Teinture pour les cheveux de William A. Bathon, qui a été vendue en France, n'est pas seulement un produit qui ne peut distinguer de la couleur naturelle—elle est garantie de ne nuire en rien à la chevelure; elle remédie aux inconvénients causés par l'usage de mauvais produits et rafraîchit les cheveux pour la vie. L'emploi de cette Teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou rousse, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

CE QUE DIT L'ILLUSTRE ABERNETHY.—« Bien, monsieur, pour cet éminent Abernethy, le grand chirurgien anglais, à un patient qui ressemblait à un cadavre et qui avait fait appeler.—"Oh! rien de sérieux, dit la réponse. Mon estomac et de l'estomac dérangé, c'est tout."—"Et vous appelez cela rien de sérieux?" dit Abernethy. "Je vous dis, monsieur, que quand ces organes sont dérangés, comme vous le dites, il y a une partie de votre vie qui ne soit plus ou moins malade, n'est une goutte de sang qui ne soit dans une mauvaise condition." Rien n'est plus vrai, et plus vrai, si l'on a la haute importance de la vie humaine, et si l'on a une condition vigoureuse. Si l'on est faible et l'autre irrégulier dans son action, contrôlez-les avec les célèbres JERS de Houtley, le grand restaurateur régénérant et détoxifiant, qui n'a jamais failli quand il a été employé pour la dyspepsie et les maladies du foie. Ils sont recommandés par les chirurgiens et les médecins distingués de tous les pays, et les États-Unis, par les officiers, l'armée et de la marine, par nos premiers auteurs, par les nombreux éminents du clergé, enfin par des milliers de personnes de tous les âges et de toutes les classes de la société, comme une protection sans pareille contre les maladies épidémiques, ainsi que contre l'altération la plus nuisante et la plus fatigante.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

CERTIFICAT DE J. L. RACINE, DE LA "MINERVE".—Montréal, 20 octobre 1858. S. W. FOWLE ET CIE, BOSTON.

Messieurs.—Ayant éprouvé les plus beaux résultats de l'usage du Baume de Cerisier Suisse du Dr. Wistar, je suis porté à exprimer la confiance que j'ai en ce remède, et à recommander moi-même, j'ai souffert d'un Rhume dangereux accompagné d'une touve, dans le côté qui me mettait à l'écart. Durant le mois d'octobre, les symptômes ont été très alarmants, et j'étais tellement épuisé que je ne pouvais faire que quelques pas sans être obligé de me reposer. A cette époque, je commençai à faire usage de votre Baume de Cerisier Suisse, et après en avoir pris quelques bouteilles ma santé fut complètement rétablie. J'en ai aussi fait usage dans ma famille avec des résultats heureux. Ce remède est tout à fait sûr, et se trouve en vente dans toutes les pharmacies.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS. Colobres Pilles de Sir James Clarke, pour les femmes. Cette médecine inappréciable ne fait jamais guérir toutes les douleurs dures et incertaines de la constitution des femmes. Elle modère tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de l'impureté de la circulation, et on peut compter sur une guérison rapide.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

AVIS.—REVUES PÉRIODIQUES, MAGAZINES, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papiers d'École, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le "Courrier des États-Unis", LE PAYS et tous les journaux français et anglais de Montréal et de son territoire, se vendent au Dépôt de JOURNAL de DALTON, coin des rues Craig et St-Laurent.

Suivez la maladie à sa source.—Les maladies locales ne peuvent pas être guéries par les médecines locales seules. Par exemple, aucune application à la partie affectée guérira réellement les piles. Les habitudes du corps ou la cause première de la maladie doivent être changées. Pour cet effet, le Dr. F. HENRY a inventé le meilleur végétal astringent et la médecine qui doivent être pris. La constipation est presque invariablement la cause immédiate des maladies dérangées. Cette condition est traitée et changée par l'action des piles. L'indigestion et l'action morbide du foie produisent la constipation. Ces deux maladies sont ainsi guéries par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite. Ainsi disparaissent les symptômes et la source des maladies, et les dangers sont évités par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite.

Agents généraux, pour le Canada, 303, Rue St-Paul, Montréal. Montréal, 8 janv. [D.C.] 412 cf-1145

Le Dr. L. LAURENT, Membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre; licencié du Collège Royal des Médecins d'Édimbourg; Docteur en Médecine de l'Université d'Érlangen, Bavière; licencié de la Faculté de Médecine de Paris, de Londres, etc., etc., fera prochainement le désir de ses nombreux patients du Canada sa seconde visite à Montréal.—Le Dr. LAURENT étant un praticien distingué, est inscrit au Régistre Médical (publié par l'autorisation du Conseil Médical de la Grande Bretagne) qui a fait une étude spéciale des désordres du système nerveux, les personnes qui ont eu occasion d'une excellente occasion de se prévaloir de son expérience professionnelle durant son séjour au milieu de nous.

25 janv. 1864 juo-afps-5

AVIS SPECIAUX

EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—La preuve de l'excellence et de la pureté d'un produit floral est sa durée quand il est exposé à l'air. L'arôme qui provient des huiles chimiques s'évanouit aussitôt et laisse derrière lui une odeur qui n'est rien moins qu'agréable; mais celui qui est obtenu par la distillation de fleurs fraîches et odoriférantes, se fortifie par le contact de l'air et dure longtemps. L'Eau de la Floride de Murray et Lanman, produit concentré des plus rares fleurs de l'Inde, non-seulement est fraîcheur d'un bouquet, mais encore est inaltérable, excepté quand on lave l'objet qui est imbibé.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

TEINTURE POUR LES CHEVEUX DE BATHON.—La célèbre Teinture pour les cheveux de William A. Bathon, qui a été vendue en France, n'est pas seulement un produit qui ne peut distinguer de la couleur naturelle—elle est garantie de ne nuire en rien à la chevelure; elle remédie aux inconvénients causés par l'usage de mauvais produits et rafraîchit les cheveux pour la vie. L'emploi de cette Teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou rousse, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

CERTIFICAT DE J. L. RACINE, DE LA "MINERVE".—Montréal, 20 octobre 1858. S. W. FOWLE ET CIE, BOSTON.

Messieurs.—Ayant éprouvé les plus beaux résultats de l'usage du Baume de Cerisier Suisse du Dr. Wistar, je suis porté à exprimer la confiance que j'ai en ce remède, et à recommander moi-même, j'ai souffert d'un Rhume dangereux accompagné d'une touve, dans le côté qui me mettait à l'écart. Durant le mois d'octobre, les symptômes ont été très alarmants, et j'étais tellement épuisé que je ne pouvais faire que quelques pas sans être obligé de me reposer. A cette époque, je commençai à faire usage de votre Baume de Cerisier Suisse, et après en avoir pris quelques bouteilles ma santé fut complètement rétablie. J'en ai aussi fait usage dans ma famille avec des résultats heureux. Ce remède est tout à fait sûr, et se trouve en vente dans toutes les pharmacies.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS. Colobres Pilles de Sir James Clarke, pour les femmes. Cette médecine inappréciable ne fait jamais guérir toutes les douleurs dures et incertaines de la constitution des femmes. Elle modère tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de l'impureté de la circulation, et on peut compter sur une guérison rapide.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

AVIS.—REVUES PÉRIODIQUES, MAGAZINES, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papiers d'École, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le "Courrier des États-Unis", LE PAYS et tous les journaux français et anglais de Montréal et de son territoire, se vendent au Dépôt de JOURNAL de DALTON, coin des rues Craig et St-Laurent.

Suivez la maladie à sa source.—Les maladies locales ne peuvent pas être guéries par les médecines locales seules. Par exemple, aucune application à la partie affectée guérira réellement les piles. Les habitudes du corps ou la cause première de la maladie doivent être changées. Pour cet effet, le Dr. F. HENRY a inventé le meilleur végétal astringent et la médecine qui doivent être pris. La constipation est presque invariablement la cause immédiate des maladies dérangées. Cette condition est traitée et changée par l'action des piles. L'indigestion et l'action morbide du foie produisent la constipation. Ces deux maladies sont ainsi guéries par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite. Ainsi disparaissent les symptômes et la source des maladies, et les dangers sont évités par ce végétal astringent et les organes sont régularisés par lui à une condition de santé parfaite.

Agents généraux, pour le Canada, 303, Rue St-Paul, Montréal. Montréal, 8 janv. [D.C.] 412 cf-1145

Le Dr. L. LAURENT, Membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre; licencié du Collège Royal des Médecins d'Édimbourg; Docteur en Médecine de l'Université d'Érlangen, Bavière; licencié de la Faculté de Médecine de Paris, de Londres, etc., etc., fera prochainement le désir de ses nombreux patients du Canada sa seconde visite à Montréal.—Le Dr. LAURENT étant un praticien distingué, est inscrit au Régistre Médical (publié par l'autorisation du Conseil Médical de la Grande Bretagne) qui a fait une étude spéciale des désordres du système nerveux, les personnes qui ont eu occasion d'une excellente occasion de se prévaloir de son expérience professionnelle durant son séjour au milieu de nous.

25 janv. 1864 juo-afps-5

AVIS SPECIAUX

EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—La preuve de l'excellence et de la pureté d'un produit floral est sa durée quand il est exposé à l'air. L'arôme qui provient des huiles chimiques s'évanouit aussitôt et laisse derrière lui une odeur qui n'est rien moins qu'agréable; mais celui qui est obtenu par la distillation de fleurs fraîches et odoriférantes, se fortifie par le contact de l'air et dure longtemps. L'Eau de la Floride de Murray et Lanman, produit concentré des plus rares fleurs de l'Inde, non-seulement est fraîcheur d'un bouquet, mais encore est inaltérable, excepté quand on lave l'objet qui est imbibé.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

TEINTURE POUR LES CHEVEUX DE BATHON.—La célèbre Teinture pour les cheveux de William A. Bathon, qui a été vendue en France, n'est pas seulement un produit qui ne peut distinguer de la couleur naturelle—elle est garantie de ne nuire en rien à la chevelure; elle remédie aux inconvénients causés par l'usage de mauvais produits et rafraîchit les cheveux pour la vie. L'emploi de cette Teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou rousse, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

CERTIFICAT DE J. L. RACINE, DE LA "MINERVE".—Montréal, 20 octobre 1858. S. W. FOWLE ET CIE, BOSTON.

Messieurs.—Ayant éprouvé les plus beaux résultats de l'usage du Baume de Cerisier Suisse du Dr. Wistar, je suis porté à exprimer la confiance que j'ai en ce remède, et à recommander moi-même, j'ai souffert d'un Rhume dangereux accompagné d'une touve, dans le côté qui me mettait à l'écart. Durant le mois d'octobre, les symptômes ont été très alarmants, et j'étais tellement épuisé que je ne pouvais faire que quelques pas sans être obligé de me reposer. A cette époque, je commençai à faire usage de votre Baume de Cerisier Suisse, et après en avoir pris quelques bouteilles ma santé fut complètement rétablie. J'en ai aussi fait usage dans ma famille avec des résultats heureux. Ce remède est tout à fait sûr, et se trouve en vente dans toutes les pharmacies.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

AVIS SPECIAUX

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS. Colobres Pilles de Sir James Clarke, pour les femmes. Cette médecine inappréciable ne fait jamais guérir toutes les douleurs dures et incertaines de la constitution des femmes. Elle modère tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de l'impureté de la circulation, et on peut compter sur une guérison rapide.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harter, H. R. Gray et à la pharmacie du Dr. Fournais. Montréal, 26 janv. 1864. [D.C.] cf-5—H

VENTES A L'ENCAEN.

PAR SHAW ET FRÈRE. Nous vendrons cette semaine, à vente privée seulement, à la moyenne des prix d'encaen, au nouveau magasin, coin des

RUES ST-JEAN ET NOTRE-DAME, un magnifique assortiment d'ouvrages ecclésiastiques, Bibles de familles, grandes photographies, Cartes de visite, Albums, etc., etc. Les personnes désireuses d'acquiescer de bons marchés ne devraient pas manquer cette occasion d'acheter.

SHAW ET FRÈRE, Encaeniers, 28 janv. 1864. cf-6

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE le 15 Janvier 1864

- Aubé Céline A
Beaudry Héloïse B
Bernard Noémie B
Boyer Sophie Vve B
Boulay Mathilde B
Boutin Éléonore B
Brousseau Joseph Dme C
Charbonneau Céline C
Clairmont Joséphine C
Dagenais Catherine D
Desjardins Lizette V F
Frénette Thomas Dme G
Galipou Émilie Dme H
Hébert Joseph Dme J
Juliano Dme L
Labonté Joseph Vve L
Lachapelle Louis Dme L
Lalonde Philomène L
Laurieville Dme L
Lévesque Élisabeth L
Longtin Philomène L
Martyn Julie M
Maurin Marguerite M
Roisin Julie R
Séguin Pierre Dme S
St-Hilaire Anathalie T
Trudeau Dlle T
Bureau de Poste, Montréal. cf-114

LISTE DES DAMES.

- Beaudry Héloïse B
Bernard Noémie B
Boyer Sophie Vve B
Boulay Mathilde B
Boutin Éléonore B
Brousseau Joseph Dme C
Charbonneau Céline C
Clairmont Joséphine C
Dagenais Catherine D
Desjardins Lizette V F
Frénette Thomas Dme G
Galipou Émilie Dme H
Hébert Joseph Dme J
Juliano Dme L
Labonté Joseph Vve L
Lachapelle Louis Dme L
Lalonde Philomène L
Laurieville Dme L
Lévesque Élisabeth L
Longtin Philomène L
Martyn Julie M
Maurin Marguerite M
Roisin Julie R
Séguin Pierre Dme S
St-Hilaire Anathalie T
Trudeau Dlle T
Bureau de Poste, Montréal. cf-114

LISTE DES MESSIEURS.

- Aubé Céline A
Beaudry Héloïse B
Bernard Noémie B
Boyer Sophie Vve B
Boulay Mathilde B
Boutin Éléonore B
Brousseau Joseph Dme C
Charbonneau Céline C
Clairmont Joséphine C
Dagenais Catherine D
Desjardins Lizette V F
Frénette Thomas Dme G
Galipou Émilie Dme H
Hébert Joseph Dme J
Juliano Dme L
Labonté Joseph Vve L
Lachapelle Louis Dme L
Lalonde Philomène L
Laurieville Dme L
Lévesque Élisabeth L
Longtin Philomène L
Martyn Julie M
Maurin Marguerite M
Roisin Julie R
Séguin Pierre Dme S
St-Hilaire Anathalie T
Trudeau Dlle T
Bureau de Poste, Montréal. cf-114

AVIS IMPORTANT

Les sousignés Artistes Photographes, présentent les personnes qui ont des ANCIENS PORTRAITS pris dans les villes et qui commencent à s'effleurer, peuvent être copiés dans notre atelier pour cartes de visite ou pour album. La ressemblance parfaite des portraits que nous prenons sera garantie et si le portrait fin avec un médaillon qui plaira aux personnes plus difficiles. Les amis et le public en général sont invités, avant d'aller ailleurs, de venir visiter notre atelier, situé au No. 126, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Saison d'été.

AVIS

Une demande sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour lever tous les droits au pouvoir de l'exécuteur et syndic survivant, en vertu du testament de feu John Gray, de St-Catherine, près Montréal, décédé, de disposer de certaines terres appartenant à la succession de dit John Gray, et pour d'autres fins y relatives. Montréal, 25 janv. 1864. bm-afps-5

AVIS

Les sousignés Artistes Photographes, présentent les personnes qui ont des ANCIENS PORTRAITS pris dans les villes et qui commencent à s'effleurer, peuvent être copiés dans notre atelier pour cartes de visite ou pour album. La ressemblance parfaite des portraits que nous prenons sera garantie et si le portrait fin avec un médaillon qui plaira aux personnes plus difficiles. Les amis et le public en général sont invités, avant d'aller ailleurs, de venir visiter notre atelier, situé au No. 126, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Saison d'été.

AVIS

Une demande sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour lever tous les droits au pouvoir de l'exécuteur et syndic survivant, en vertu du testament de feu John Gray, de St-Catherine, près Montréal, décédé, de disposer de certaines terres appartenant à la succession de dit John Gray, et pour d'autres fins y relatives. Montréal, 25 janv. 1864. bm-afps-5

AVIS

Les sousignés Artistes Photographes, présentent les personnes qui ont des ANCIENS PORTRAITS pris dans les villes et qui commencent à s'effleurer, peuvent être copiés dans notre atelier pour cartes de visite ou pour album. La ressemblance parfaite des portraits que nous prenons sera garantie et si le portrait fin avec un médaillon qui plaira aux personnes plus difficiles. Les amis et le public en général sont invités, avant d'aller ailleurs, de venir visiter notre atelier, situé au No. 126, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Saison d'été.

AVIS

Une demande sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour lever tous les droits au pouvoir de l'exécuteur et syndic survivant, en vertu du testament de feu John Gray, de St-Catherine, près Montréal, décédé, de disposer de certaines terres appartenant à la succession de dit John Gray, et pour d'autres fins y relatives. Montréal, 25 janv. 1864. bm-afps-5

AVIS

Les sousignés Artistes Photographes, présentent les personnes qui ont des ANCIENS PORTRAITS pris dans les villes et qui commencent à s'effleurer, peuvent être copiés dans notre atelier pour cartes de visite ou pour album. La ressemblance parfaite des portraits que nous prenons sera garantie et si le portrait fin avec un médaillon qui plaira aux personnes plus difficiles. Les amis et le public en général sont invités, avant d'aller ailleurs, de venir visiter notre atelier, situé au No. 126, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Saison d'été.

AVIS

Une demande sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour lever tous les droits au pouvoir de l'exécuteur et syndic survivant, en vertu du testament de feu John Gray, de St-Catherine, près Montréal, décédé, de disposer de certaines terres appartenant à la succession de dit John Gray, et pour d'autres fins y relatives. Montréal, 25 janv. 1864. bm-afps-5

VENTES A L'ENCAEN.

PAR J. LEEMING & CIE. À VENDRE, sur la rue Lamontagne, UNE MAISON en Pierre de Taun, avec un puits pour prendre possession, au 1er MAI prochain.

La résidence No 1 de la "Montain Terrace" rue de la Montagne, occupée par le sousigné, Elle est en parfait ordre. La salle à dîner et le salon sont de 18 pieds carrés chaque; il y a une salle additionnelle pour le déjeuner 2me étage, 4 chambres à coucher, bibliothèque avec bois et tables à même le corps de maison. Les ornements de la cuisine et des chambres contigus sont au grand complet. Écrites à deux étages en briques (3 pièces). Hangar pour voitures, chambre pour Haras, chambre pour le cochier, clôture de cour en briques, grand appentis à l'arrière recouverte en gravois et entourée d'un palissade.

Titres parfaits. Conditions de paiement suivant les arrangements que l'on voudra prendre. On pourra visiter cette maison entre deux et quatre heures après s'être procuré un décret au bureau. JOHN LEEMING & CIE, J. LEEMING & CIE, 23 janv. cf-4

MORUE FUMÉE! MORUE FUMÉE!

—Nous recevons tous les jours de la MORUE FRAÎCHEMENT FUMÉE. Aussi, HUITRES fraîches en barils, d'œufs-banés et en canettes. BRUNEAU, NADÉAU ET CIE., 46, rue Notre-Dame et Bonsecours. Montréal, 23 janvier 1864.

JAMBONS! JAMBONS!

—Jambons fraîchement fumés au Sucre, LANGUES fumées au Sucre, Bon épice et Jambons épices ch z BRUNEAU, NADÉAU ET CIE. Montréal, 23 janvier 1864.

"DES DEVOIRS DES HOMMES"

SILVIO PELLICO. TRADUCTION NOUVELLE précédée d'une notice sur l'auteur Par Henry Van Looy.

Cette Édition des "DEVOIRS DES HOMMES" est le complément de "MIE ERGONIA"; en effet, Silvio Pellico nous présente, sous un autre aspect, ses sentiments, nous racontant, en détail, ce qu'il a vu de l'homme et du chrétien, nous montrant les préceptes qu'il a si bien pratiqués, le code qui nous devons suivre, le règle pour mener comme lui, une vie chrétienne noble et digne. Ces pages sont empreintes d'une morale si pure et si "bonne qu'on dirait des feuilles détachées de l'immortelle de Jésus-Christ. En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND & FILS, Rue St-Vincent, No 8, Montréal. 23 janv. cf-4

A. BAZINET

CHAPELLIER ET MANCHONNIER EN GROS ET EN DÉTAIL. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. VIS-A-VIS LE PALAIS DE

